



N°47 - MARS 2008

Édito  
du Président  
Pierre MARINÉ

## Bulletin du Comité Régional Olympique et Sportif Provence - Alpes

### Rendons à César...

Du temps des Romains, il se disait qu'il fallait donner du "pain et des jeux" pour que tout le monde soit plus heureux...

Pour ce qui est du pain, ceux qui nous dirigent auront sans doute appris les troubles qu'il y a eu en différents endroits de l'hexagone au sujet du coût de la vie et de la cherté du pain en particulier. Peu d'espoir de ce côté là... En ce qui concerne les jeux, par contre, tout semble aller mieux. Chacun sait que les biens qui proviennent du hasard sont ceux qui provoquent le plus l'envie.

Faute de pain, il nous reste les jeux !!!

Et c'est bien l'objet de ce billet que de rendre hommage à la Française des Jeux. Depuis 30 ans, elle entretient une relation privilégiée avec le monde du sport qui en fait le premier partenaire du sport français. 194 millions d'euros versés au compte du CNDS, ce n'est pas rien... C'est même le tiers du budget affecté par l'Etat au sport. De plus elle s'efforce de participer activement à la lutte contre le dopage et encourage les jeunes espoirs du sport français.

Cela mérite notre reconnaissance.

Reconnaissance surtout car, à l'heure du tout argent, il faut prouver chaque jour que le sport véhicule autre chose qu'un simple modèle économique mais surtout un modèle éthique. La Française des Jeux semble avoir choisi cette voie, le code de bonne conduite qu'elle a signé en atteste. Espérons que cela continue car il est des financements dont on ne saurait se passer...

Il en va de même pour les valeurs.

### POUR UN VÉRITABLE DÉVELOPPEMENT DU SPORT A L'ÉCOLE

En tout premier lieu, il faut mettre fin à cette distinction sémantiquement aberrante entre sport à l'école et sport civil qui ne correspond en rien à la nature du sport lui-même mais simplement à ses lieux de développement. Ceci étant dit force est de constater que depuis quelques temps semble **poindre une menace sur l'EPS et le sport scolaire**. Cela a commencé par la drastique réduction des postes d'enseignants d'Education Physique et Sportive au CAPEPS, puis par la remise en cause de la dimension éducative de l'EPS en la sortant du socle commun de compétences et en la rendant facultative au brevet des collèges. Ensuite, il y a un peu moins d'un an, pointait la remise en cause de l'animation, donc des 3 heures forfaitaires, par les enseignants EPS de l'association sportive des lycées et collèges.

Pourquoi de telles atteintes quand on sait que le sport pratiqué à l'école est une chance donnée aux jeunes de découvrir le monde sportif et un formidable tremplin pour y entrer durablement. A l'heure où tout le monde constate l'explosion de l'obésité et le mal être des jeunes, où l'accès aux activités sportives repose malheureusement sur une certaine forme de ségrégation sociale, l'accès au plus grand nombre peut et doit passer par le sport à l'école. C'est une chance à saisir.



Et bien non, **pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué !!!**

Un nouveau dispositif, mis en place à la hâte, vient de voir le jour : l'accompagnement éducatif qui est supposé, de 16 à 18 heures, renforcer l'offre de sport à l'école. Comment peut-on en haut lieu, d'un côté, reconnaître et vanter haut et fort la richesse et la diversité des actions conduites dans le cadre du sport scolaire et, de l'autre, justifier et imposer la création d'un nouveau dispositif.

**Pourquoi un nouveau projet plutôt que de s'appuyer sur l'existant ?** Pourquoi un nouveau projet mal ficelé et particulièrement « vicieux » car, d'une part, il légitime une demande de plus d'EPS à l'école et de l'autre, il percute le sport scolaire de plein fouet. Allez comprendre car tout ça coûte beaucoup d'argent pris sur le CNDS (921 000 euros en PACA) pour un résultat plus qu'aléatoire voire voué d'ores et déjà à l'échec.

Il nous semblait, naïvement sans doute, que l'augmentation du sport à l'école devait passer en priorité par l'accès de tous les élèves à une EPS de qualité dans le cadre de l'enseignement obligatoire et des moyens nouveaux pour développer la pratique sportive dans le cadre de l'UNSS qui, ne l'oublions pas, **fait partie intégrante du mouvement sportif**.

Les associations sportives au sein des établissements scolaires ne seraient-elles plus, de nos jours, le meilleur cadre à développer pour valoriser l'EPS et revitaliser ainsi la pratique des jeunes ? Il semble malheureusement que certains en haut lieu le pensent.



### FORMATION CONTINUE La 2ème année est bien partie

Le Programme Régional de Formation continue des bénévoles et salariés du mouvement sportif de Provence-Alpes a bien commencé sa deuxième année.

25 modules ont déjà été organisés pour un total de 1 824 heures/stagiaires. Près de 230 stagiaires sont venus participer à ces formations dont 45% de femmes.

A l'issue de ces premiers modules, il est intéressant de noter que près de 70% sont des bénévoles et 30% des salariés.

Les stagiaires viennent principalement pour presque la moitié des clubs, soit 44%. Le reste se répartissant entre les Ligues Régionales avec 24% et les Comités Départementaux 32%.

### CNDS 2008 Attention aux délais

**C'est le 28 Mars au plus tard** que les dossiers de demande de subvention du CNDS devront être déposés en deux exemplaires auprès des services concernés.

Rappelons que le dossier CNDS ainsi qu'une notice explicative sont téléchargeables sur le site du CROS Provence Alpes.

Une réunion d'information s'est tenue le 27 Février dernier au CREPS d'Aix en Provence pour les ligues et comités à l'initiative du CROS et de la DRDJS.

Près de 80 personnes étaient présentes et ont pu, ainsi, obtenir tous les renseignements nécessaires pour remplir le dossier dans les formes.

### CCNS De nouvelles évolutions

Un arrêté du 19 Février dernier porte extension de nouveaux avenants à la Convention Collective Nationale du Sport.

Sont ainsi rendus obligatoires des avenants tels que le 17, 18, 19 et 21 relatifs au sport professionnel, aux groupements d'employeurs et à la CPNEF. Précisons que l'avenant numéro 8 du 1er Juin 2007 est également étendu et donc applicable. Il précise un certain nombre de points sur la relation contractuelle dans le cas d'un CDI intermittent, dont le contenu spécifique du contrat ou le lissage du salaire.

**Retrouvez l'arrêté d'extension sur notre site internet.**

Pour plus de renseignements, venez consulter notre site internet : [www.crosprovencealpes.com](http://www.crosprovencealpes.com)

• Bulletin réalisé et édité par le CROS Provence-Alpes diffusé gratuitement à 1 500 exemplaires aux partenaires du mouvement sportif régional.  
• Directeur de la Publication : Pierre Mariné • Comité de Rédaction : A. Manificier - J.D Bonnet - A. Fischer • Infographiste : Valérie Bonifay  
• CROS PA : 87 rue Raymond Teisseire - 13009 Marseille - Tél. 04 91 26 28 48 - Fax. 04 91 74 17 84 - E-mail : [cros.pa@wanadoo.fr](mailto:cros.pa@wanadoo.fr)



Interview

### 3 QUESTIONS A PIERRE DANTIN Directeur de la chaire "Société, Sport et Management"

#### Pourquoi vous êtes-vous engagé auprès du CROS Provence Alpes, en tant que formateur, dans le cadre du Programme Régional de Formation continue des bénévoles et salariés du mouvement sportif ?

D'abord parce que l'objectif premier a été de créer des modules de formation de très haut niveau auquel je suis très honoré de participer. Trop longtemps mouvement sportif et monde universitaire se sont parlés sans toujours se comprendre, faute peut être de bien s'écouter. Ces moments pédagogiques que j'anime administrent la preuve que nous pouvons nous enrichir des expériences et des savoirs des autres car le sport et ses métiers sont souvent inscrits dans une démarche voisine du compagnonnage. Nous suivons avec le CROS une logique de formation "proactive" qui a pour vocation de permettre à ses bénéficiaires d'aboutir à des solutions concrètes aux problèmes posés. Ceci permet à chacun de ne pas subir le nécessaire cadrage théorique mais d'en être un réel acteur. C'est riche d'échanges, d'expériences et j'en suis particulièrement heureux car ils me nourrissent autant que je peux, à mon tour offrir...

#### Pourquoi avez-vous dès l'origine associé le CROS Provence Alpes à la création de la chaire "Société, Sport et Management" ?

D'abord parce que rien ne peut et ne doit se faire en matière sportive sans l'avis ou la participation des représentants officiels du mouvement sportif. Ceci étant dit, la chaire Société Sport et Management que j'ai le privilège de diriger, se veut un cadre académique d'excellence, mais aussi et surtout s'inscrit dans une logique d'auxiliaire de la performance des organisations sportives. Mieux percevoir et comprendre la demande sociale et les attentes des acteurs publics et privés du sport, suivre et analyser les évolutions de ses marchés ou de ses politiques, discerner les mutations du sport de haut niveau pour aider au progrès du management des organisations et de ses hommes en sont les enjeux majeurs. Il s'agit, concrètement, de mettre en synergie universitaires, mouvement sportif et entrepreneurs du sport pour permettre une évolution des outils, des méthodes et des savoirs appliqués. Observer le passé, comprendre les évolutions pour être les meilleurs acteurs possibles de l'instant et de demain fondent notre mission.

#### On relève, avec ironie souvent, les particularismes de Marseille et sa région mais en matière de sport ne ferions-nous pas preuve d'un particularisme qui pourrait avoir valeur d'exemple ?

Autour du sport, notre région développe une propension aux échanges et partenariat assez remarquable. Clubs, collectivités, communes mais aussi et surtout université entretiennent une relation de proximité qui rend cette communauté structurée et structurante et particulièrement fertile. Les projets et interactions y sont très nombreux tant dans une dimension événementielle que pédagogique. On peut très facilement constater que si chaque entité à sa propre sous culture, ses propres codes, il existe vraiment une logique commune de valeur qui permet souvent de « faire ensemble ». Ce modèle mériterait de faire école ...



#### COMITÉ DE DIRECTION DU CROS PROVENCE ALPES

#### Préparation de l'Assemblée Générale



C'est dans la salle du Conseil du CREPS d'Aix en Provence que s'est réuni le Comité de Direction du CROS, le 4 Mars dernier. Après l'accueil particulièrement chaleureux de Hubert Comis, Directeur du CREPS PACA, les membres du comité se sont penchés en tout premier lieu sur le rapport d'activités 2007 riche en actions et réalisations. Une bonne partie de la séance a ensuite été consacrée, en présence de notre commissaire aux comptes, Gérald Rech, à l'examen du bilan financier. L'étude des comptes du CROS était particulièrement importante car il s'agissait de faire le point

sur la future construction par le CROS d'un "Centre Régional de Ressources et de Formation" à Cabriès dont le permis de construire a été déposé en début d'année. Ce projet sera présenté par l'architecte à l'Assemblée Générale ainsi que son plan de financement qui a reçu l'approbation du Comité de Direction. Un temps important a ensuite été consacré à la répartition des crédits du CNDS et surtout à ceux consacrés au fameux accompagnement éducatif de 16 à 18h.

Le moins qu'on puisse dire est que ce projet fait débat...

Débat qui ne s'est pas prolongé "chez Gaby" où Pierre Mariné avait convié son Comité de Direction à un dîner convivial au cours duquel, **la photo ci-contre en témoigne, ancien et nouveau directeur du CREPS PACA ont particulièrement apprécié les pieds paquets !!!**



#### QUELQUES CHIFFRES

- **3,8 milliards d'euros** : la dépense des ménages pour l'achat de vêtements et chaussures de sport
- **1,178 milliards d'euros** : le chiffre d'affaires du football professionnel en France
- **8** : la série de victoires de l'OM au Stade Vélodrome. En cours...

#### L'ÉTAT DES LIEUX DE L'EMPLOI SPORTIF



Lors de la Journée sur "la professionnalisation de la branche sport" organisée au CNOSF en Décembre dernier, l'observatoire des métiers du sport a présenté une étude faisant état de l'emploi sportif.

**Cette enquête révèle que 42% des structures interrogées prévoient des besoins en recrutement croissants dans les années à venir.**

L'étude indique une importante présence des structures employeurs de petite taille. En effet 41% des structures n'emploient qu'un salarié, contre 9% pour celles de 10 salariés et plus.

Les employeurs de la branche sport recrutent en majorité du personnel pour "l'encadrement des activités physiques" à 67% des effectifs salariés, vient ensuite le personnel "administratif et direction" à 18%.

Par ailleurs, on constate également que les salariés sont plutôt jeunes, puisque 40% d'entre eux ont moins de 29 ans, et que 56% seulement des effectifs salariés sont en CDI.

**Les résultats de cette étude sont consultables sur notre site internet.**

#### Agenda

##### 25 Mars

Assemblée Générale du CROS Provence-Alpes CREPS Aix en Provence

##### 27 Mars

Assemblée Générale du CDOS 04 à Champtercier

##### 28 Mars

Date limite de dépôt des dossiers CNDS

##### 29 Mars

Assemblée Générale du CDOS 84 à Séguret

